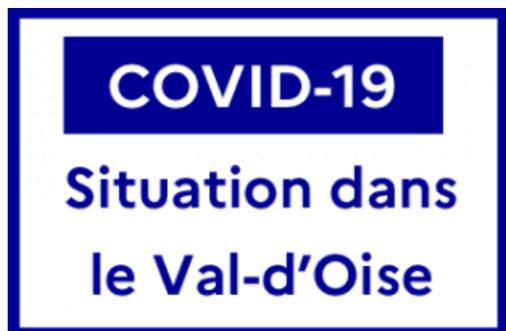


Covid-19 : Toutes les mesures officielles dans le Val d'Oise



Des mesures ont été prises par le préfet selon la situation épidémiologique du département du Val-d'Oise :

Port du masque obligatoire

Le préfet du Val-d'Oise, Amaury de Saint-Quentin, a pris la décision d'étendre l'obligation de port du masque à tout l'espace public dans certaines communes, dont les 15 de Val Parisis, entre 6 heures et 22 heures, jusqu'au 12 novembre 2020.

[Arrêté préfectoral + de 10 000 habitants](#)

[Arrêté préfectoral - de 10 000 habitants](#)

Interdiction des rassemblements festifs et familiaux de plus de 30 personnes

A compter du lundi 12 octobre 2020 et pour une durée de quinze jours, soit jusqu'au 26 octobre 2020, l'accueil d'événements festifs ou familiaux rassemblant plus de 30 personnes dans les établissements recevant du public est interdit.

[Arrêté préfectoral](#)

Ouverture de deux centres pérennes de dépistage et de diagnostic Covid-19 dans le Val-d'Oise

Dans le prolongement des différentes mesures prises pour lutter contre la propagation du virus de la Covid-19, deux centres de dépistage et de diagnostic ouvrent leurs portes dans le département :

- à l'espace Jean-Vilar d'Argenteuil (9 boulevard Héloïse) à compter du 29 septembre 2020
- dans les locaux de l'ancienne CAF de Cergy (2 place de la Pergola), à compter du 1er octobre 2020.

Ces centres, qui sont ouverts jusqu'à la fin de l'année, sont destinés, dans un premier temps, aux publics prioritaires, âgés de plus de 6 ans, sur présentation d'un justificatif, c'est-à-dire :

- les personnes disposant d'une prescription médicale ;
- les personnes ayant eu un contact à risque avec un cas confirmé et ayant été contactées par la CPAM ou l'ARS dans le cadre de l'enquête contact ;
- les professionnels de santé et professionnels assimilés exerçant à l'hôpital, dans un EHPAD ou au domicile d'une personne âgée.

Un accès sur rendez-vous est également possible. La prise de rendez-vous est strictement réservée aux médecins traitants, à travers la plateforme téléphonique dédiée mise en place par l'ARS pour faciliter l'accès aux tests RT-PCR pour les personnes prioritaires.

Ces deux centres seront prochainement ouverts à toutes les personnes non prioritaires dans le cadre de la montée en charge de ce dispositif.

Horaires d'ouverture :

- Cergy : du lundi au samedi de 8 h à 14 h;
- Argenteuil : du lundi au samedi de 8 h à 14 h.

Trouvez les centres de dépistages près de chez vous

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees#sites-prelevements>

Mesures et déclarations nationales

Toutes les informations officielles sont disponibles sur [gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

Consultez toutes les informations officielles sur la Covid-19 et la situation en France sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Un numéro vert est à votre disposition pour répondre à vos questions 7j/7, 24h/24 : 0 800 130 000

Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Documents

[Arrêté préfectoral n°2020-745](#)

Liens utiles

[Site du Préfet du Val d'Oise](#)